Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260709-20291-DE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY

Mairie de Seigy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11 (+1 pouvoir)
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
30/06/2026

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne CAIL, Maire. La convocation a été affichée le 02 juillet 2026.

Étaient présents : Mesdames Evelyne CAIL- Christine LEBERT - Sylvie BARIZZI-LOISEL – Yvette MASSET - Dominique SALLÉ et Messieurs Claude BARAT - Jean-Marc BIET- Jérôme BECUAU - Damien SELLIER – Dominique SIMONNET - Jean-Philippe NONET (ayant donné pouvoir à CAIL Evelyne avant son arrivée).
Étaient absentes excusées : Florence FOUSSIER - Nathalie PLAT ayant donné pouvoir à Yvette MASSET
Étaient absents : Jean-Luc ESNAULT – Pascal BRAULT

Madame Evelyne CAIL, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 – 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Christine LEBERT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°202691	OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE	7. Finances locales 7.2 Fiscalité

Le budget primitif de la commune de Seigy pour l'exercice 2026 a été adopté le 5 mars 2026. Depuis cette date, la nécessité de finaliser la reprise des concessions engagée en 2025 impose d'ajuster les crédits de la section d'investissement pour permettre la réalisation de cette opération dans les meilleures conditions financières et techniques.

Cette décision modificative vise à réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement afin de garantir le bon achèvement des travaux et des acquisitions prévus dans le cadre de cette procédure. Les modifications proposées s'inscrivent dans le respect des équilibres budgétaires et des règles de gestion définies par le Code général des collectivités territoriales.

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260709-20291-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables aux communes ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2026 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que la reprise des concessions engagée en 2025 nécessite des ajustements budgétaires pour en assurer la finalisation dans des conditions optimales ;

CONSIDÉRANT que ces ajustements concernent exclusivement la section d'investissement et doivent être formalisés par une décision modificative afin de respecter les obligations légales en matière de transparence et de contrôle budgétaire;

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

Article 1 : Les crédits de la section d'investissement du budget 2026 sont modifiés conformément aux ajustements suivants :

Sens	Section	Imputations	Avant DM n° 1	DM n°1	Après DM n° 1
I	D	2116 – Cimetières	11 505,00 €	+ 47 925,00 €	59 430,00 €
I	D	2128- autres agencements et aménagements	106 612,00 €	- 37 283,60 €	69 328,40 €
I	D	2151 – réseaux de voirie	22 000,00 €	- 6 000,00 €	16 000,00 €
I	D	2152 -Installation de voirie	3 000,00 €	+ 7 000,00 €	10 000,00 €
I	D	215731 – Matériel roulant	19 641,40 €	-11 641,40 €	8 000,00 €
F	D	673 – Annulation titres sur exercice antérieur	0,00 €	132,00 €	132,00 €
F	D	6234 – Réceptions	10 000,00 €	- 132,00 €	9 868,00 €

Avant la DM n° 1 :

Total Fonctionnement : 1 082 958,00 € (équilibré)

Total Investissement : 382 806,00 € (équilibré)

Après la DM n°1 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 1 082 958,00 €

Total Investissement : (équilibré) 382 806,00 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260709-20291-DE

Article 2 : Madame La maire est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision, notamment en procédant aux virements de crédits internes et aux engagements juridiques et financiers correspondants.

Article 3 : La présente décision modificative sera transmise au représentant de l'État dans le département, conformément aux dispositions légales en vigueur.

La secrétaire de séance,

Christine LEBERT

La Maire,

Evelyne CAIL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 16/07/2026 et de la publication le 16/07/2026

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,

Evelyne CAIL

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260709-20291-DE